REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
CANTON DE TRETS
ARRONDISSEMENT D'AIX EN PROVENCE
METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTE DU MAIRE N°A2026-414T
en date du 14 Octobre 2026

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX DE POSE D'UN AUTOTRANSFORMATEUR ENEDIS A PARTIR DU LUNDI 26 OCTOBRE 2026 JUSQU'AU VENDREDI 18 DECEMBRE 2026 INCLUS ENTREPRISE CER SARL

FP/FT/AB/MB

Le Maire de la Ville de Meyrargues,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6,
Vu le Code de la Route, et notamment son article L.411.1 à L.411-7,
Vu la requête en date du **13 Octobre 2026** de l'entreprise CER SARL, représentée par Monsieur JOUVE Jérôme (TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX) Conducteur de Travaux, sollicitant l'autorisation pour des travaux de pose d'un autotransformateur ENEDIS, au Chemin du Plan (13650 MEYRARGUES).

---oOo---

Considérant qu'en raison des travaux de pose d'un autotransformateur ENEDIS, au Chemin du Plan (13650 MEYRARGUES), il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1er : L'entreprise CER SARL représentée par Monsieur Jérôme JOUVE, conducteur des travaux, (TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX), est autorisée à effectuer des travaux de pose d'un autotransformateur, au Chemin du Plan à MEYRARGUES (13650), à partir **Lundi 19 Octobre 2026 jusqu'au Vendredi 18 Décembre 2026 inclus.**
Article 2 : A partir du Lundi 19 Octobre 2026 jusqu'au Vendredi 18 Décembre 2026 inclus, ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :
-La circulation se interdite à tous les véhicules au Chemin du Plan, sauf aux véhicules de l'entreprise.
-Une déviation sera mise en place par l'entreprise CER SARL.
Article 3 : La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par l'entreprise CER SARL qui devra également afficher la présente sur les lieux, et s'assurer de son maintien pendant toute la durée de l'évènement pour lequel elle est délivrée.
Article 4 : Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.
Article 5: Les droits des tiers sont expressément réservés.
Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.
Article 7: Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.
Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est notifiée à l'entreprise CER SARL, représentée par Monsieur Jérôme JOUVE, conducteur des travaux.

MAIRIE de MEYRARGUES (13 Bouches du Rhône)

Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

Publié sur le site internet de la commune (https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arretes/) le : 20/10/2026	Le directeur général des services, Fabien TRINCI.